

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION

Madame Corinne LOUBES
Conseillère Municipale déléguée

N° A-2026-04-09-40

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 installant le Conseil Municipal et désignant Madame Corinne LOUBES Conseillère Municipale,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Madame le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 09 Avril 2026, délégation de fonctions est donnée et ce sous la responsabilité de Mme le Maire à Madame Corinne LOUBES, Conseillère Municipale déléguée pour :

- Les affaires liées à la Santé, au maintien et à l'attractivité des professionnels de santé
- La mise en place d'initiatives locales en matière de santé
- En appui au Service Enfance Jeunesse sur des commissions intercommunales.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée, pour information, à Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10 AVR. 2026

ID : 034-213401359-20260409-A2026_04_09_40-AR

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 10 AVR. 2026
Et publication ou notification
Du 10 AVR. 2026
La Maire :



Mairie de Lespignan
(Hérault)

Fait à LESPIGNAN, le 9 Avril 2026

La Maire,



Mairie de Lespignan
(Hérault)

Géraldine ESCANDE-COLIN